



## PE - CAP PETITE ENFANCE

### FORMATION

Durée : 9 mois (septembre à mai)

Organisation : alternance entre cours au lycée et formation en milieu professionnel

Contenu :

- . 3 unités de formation professionnelle (dispenses accordées à des titulaires de certains diplômes ou titres)
- . 420 heures de formation en milieu professionnel

### CONDITIONS D'ENTREE EN FORMATION

Titulaires d'un diplôme de niveau V minimum

### DOMAINE D'ACTIVITE

Le titulaire du CAP Petite Enfance est un professionnel qualifié compétent pour l'accueil et la garde des jeunes enfants. Il est capable de :

- . Assurer l'accueil, les soins d'hygiène corporelle, l'alimentation, la sécurité du jeune enfant
- . Contribuer à son développement, à son éducation et à sa socialisation
- . Assurer l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant

### VALIDATION

Diplôme validé par contrôle en cours de formation

### APRES LE CAP PETITE ENFANCE

#### Insertion professionnelle :

- . Ecole maternelle
- . Accueil périscolaire, Accueil de loisirs, Centre de vacances
- . Multi-accueil, crèche, halte-garderie
- . Milieu familial (domicile privé ou des parents de l'enfant) ...

La dénomination de l'emploi occupé varie selon les profils de poste définis par les employeurs en fonction du statut ou des conventions collectives de référence.

#### Concours :

- . Agent Territorial Spécialisé en Ecole Maternelle
- . Auxiliaire de Puériculture (préparation possible en classe de FCIL)

#### Poursuite d'études :

- . Mention Complémentaire Aide à Domicile (avec dispense partielle de formation)
- . BAC PRO ASSP



4 rue des Alliés 67970 OERMINGEN - 03 88 00 82 66

[www.lp-sainte-therese.com](http://www.lp-sainte-therese.com)